



Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de L'Extérieur - FAISE

Fiche de renseignement sur les critères d'éligibilité

La présente fiche a pour objet de renseigner les Sénégalais expatriés désireux d'investir au Sénégal sur les critères requis pour le financement de leurs projets.

1. Critères relatifs au projet

- Localisation du projet au Sénégal (les régions sont favorisées) ;
- Secteur d'activités : agriculture et agrobusiness, technologie de l'information et de la communication, tourisme - industrie culturelle et artisanat d'art, textile et confection, produits de la mer et aquaculture (transport, immobilier et commerce non éligibles) ;
- Nombre d'emploi créé (surtout chez les jeunes et les femmes) ;
- Viabilité économique du projet ;
- Impact socio-économique du projet sur le plan local (l'apport du projet aux populations) ;
- Financement plafonné 15 000 000 FCFA ;
- Taux d'intérêt = 6% ;
- Durée de remboursement = 5 ans ;
- Différé = 6 mois

2. Critères relatifs au promoteur

- Être Sénégalais de l'Extérieur (carte consulaire ou tout autre document prouvant le séjour à l'étranger) ;
- Compétences et expériences dans le domaine d'investissement (CV du ou des promoteurs) ;
- Engagement du promoteur (apport personnel 10%) ;
- Calcul du Taux de Rentabilité Interne du projet ;
- Calcul la Valeur Actuel Net (VAN) ;
- Délai de Récupération du Capital ;
- Elaborer un dossier comprenant * Etude de faisabilité du projet en quatre (04) exemplaires ;
- Une demande de financement adressée au Ministre de l'Intégration Africaine et des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.

CANEVAS DE PROJET

I. PRESENTATION GENERALE :

1. Présentation du projet
2. Contexte et Justification du projet
3. Objectifs et résultats attendus
4. Description du Projet
5. Présentation du site du projet
6. Présentation du /des promoteur(s)

II. ETUDE DE MARCHE :

1. Description des produits
2. Analyse de la demande
3. Analyse de l'offre
4. Les prix de ventes
5. Les fournisseurs de matière première
6. La stratégie de distribution

III. ETUDE TECHNIQUE :

1. Le procédé technique de production
2. Description des constructions et aménagements
3. Description des équipements
4. Estimation des besoins en Fonds de Roulement
5. Coût total du projet
6. Plan de financement du projet (emprunt, apport de 10 %).

IV. ETUDE FINANCIERE DU PROJET :

1. Tableau des Investissements
2. Tableau des Amortissements
3. Tableau de Remboursement de l'Emprunt
4. Les Charges d'Exploitation
5. Les charges de personnel
6. Le tableau du chiffre d'affaires prévisionnel
7. Compte d'Exploitation Prévisionnelle
8. Calcul des ratios financiers :
 - a. La valeur actualisée nette
 - b. Le taux de rentabilité interne
 - c. Durée de récupération du capital.

V. IMPACT DU PROJET AU PLAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. Impact du projet sur le plan économique
2. Impact du projet sur le plan social et environnemental

NB : tout projet non financé est à réactualiser au bout de deux (02) ans.

Pour toute personne qui veut étendre ou consolider son projet veuillez intégrer la partie suivante :

VI. ETUDE FINANCIERE DE L'ACTIVITE EN COURS :

1. Le bilan de l'activité
2. Les ratios de structures financières